AMÉNAGEMENT & VOIRIE

Projet de réaménagement du site du Mas de l'Âge : signature d'une charte de partenariat et d'engagement

Limoges Métropole accompagnée de la ville de Couzeix et de l'ensemble des parties prenantes ont signé aujourd'hui une charte de partenariat et d'engagement dans le cadre du projet de réaménagement du site du Mas de l'Âge situé sur la commune de Couzeix.

Publié le 12 Novembre 2025

Acquis en 2012 par la commune de Couzeix, après le départ de l'Armée, le site du Mas de l'Âge accueillera d'ici 2026 un projet de quartier vert avec des espaces qualitatifs et animés en entrée de ville. Après les premières phases d'études et d'autorisations délivrées en 2024, les travaux de voirie ont été lancés en 2025 et se poursuivent jusqu'en juin 2026.

Dans ce cadre, une charte a été signée ce mercredi 12 novembte 2025 entre Limoges Métropole, la ville de Couzeix et l'ensemble des signataires afin d'établir un cadre commun de bonnes pratiques entre les parties prenantes du projet.

- Cette charte s'applique sur le p**érimètre du Permis d'aménager (PA) du Mas de l'Âge.** Ainsi les **signataires s'engagent à respecter les objectifs et bonnes pratiques** de cette charte **à travers la conception et la réalisation de leurs projets sur le site dédié.**

En parallèle, Limoges Métropole et la commune de Couzeix s'engagent dans la mise en valeur du secteur par le biais de futures infrastructures et la mise en valeur de leur patrimoine grâce notamment à la mise en valeur de la richesse paysagère de la forêt attenante au site et la valorisation des espaces publics existants et à venir.

Coût prévisionnel global des travaux : 3 955 000 €
Financés par Limoges Métropole à hauteur de 3 655 000 € et par la commune de Couzeix à hauteur de 300 000 €.